

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAÔNE 25660**

Séance du 25 mars 2025

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
22	22	18

Date de la convocation
20/03/2025

Date d'affichage

Objet de la délibération
Finances : Affectation des résultats 2024 – Budget annexe périscolaire

L'an deux mille vingt-cinq le vingt-cinq mars à 18 heures et 30 minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle Guy DEVAUX, sous la présidence de M. Benoit VUILLEMIN, Maire.

Présents :

M. CALVAT Lylian, Mme CASTILLON Nathalie, M. CUCHE Jérôme, Mme BAUD GABLE Marlène, Mme GOMES Karine, Mme GROSGURIN Fanny M. JUAREZ Emilio, M. MALIVERNAY Jean-Baptiste, M. MARÉCHAL Cyril, M. NICOLAS Franck, M. PELLETIER Charles-Emmanuel, Mme RAHON-SIMON Delphine, M. RIGAL Philippe, Mme SAUVONNET Nadine, M. VUILLEMIN Benoit

Excusés :

**Mme BELLEVILLE Marion donnant pouvoir à Mme BAUD GABLE Marlène
M. LECAILLE Marc donnant pouvoir à Mme GOMES Karine
Mme SEGARD Violette donnant pouvoir à Mme CASTILLON Nathalie**

Absents :

**M. FABREGUES Daniel
M. GAULARD Claude,
M. MOREL Christian
Mme PRAOM Margaux**

Mme BAUD GABLE Marlène a été désignée secrétaire de séance.

Vu l'article L.2311-5 du CGCT ;

Vu le Compte Financier Unique 2024 du budget annexe périscolaire de la Ville de Saône ;

Vu l'avis de la Commission n°1 – Finances du 05 mars 2025 ;

Constatant que le Compte Financier Unique présente les résultats suivants :

		Dépenses	Recettes
SECTION DE FONCTIONNEMENT	Exécution budgétaire 2024	293 473.08	293 473.08
	Résultat d'exécution budgétaire 2024		0.00
	Résultat antérieur reporté (002)		997.35
	Résultat		997.35
SECTION D'INVESTISSEMENT	Exécution budgétaire 2024	0.00	0.00
	Résultat d'exécution budgétaire 2024		0.00
	Résultat antérieur reporté (001)		
	Résultat		
Résultat de clôture 2024			997.35
Restes à réaliser au 31/12/24		0.00	0.00
Résultat cumulé 2024 (yc restes à réaliser)			997.35

Considérant que le résultat de clôture n'est composé que d'un excédent de fonctionnement ;

Considérant les éléments suivants ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 18 POUR, par 0 CONTRE, par 0 ABSTENTION

DÉCIDE

- **D'AFFECTER** les résultats comme suit :
 - A l'excédent de fonctionnement (R002)997.35€
 - A l'excédent de fonctionnement capitalisé (R1068)0.00 €
 - Au déficit d'investissement reporté (D001)0.00 €

Ainsi délibéré aux mêmes jour, mois et année que susmentionnés.

Fait à Saône, le 25 mars 2025

M. le Maire de Saône,
Benoit VUILLEMIN



DESTINATAIRES :

- PREFECTURE DU DOUBS
- TRESORERIE

M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.